

## **Conférence de presse**

**Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse**

**Lundi, le 16 février 2004 à 9.00h**

**Signature de conventions de construction dans les secteurs socio-familiaux par les organismes gestionnaires concernés et l'État représenté par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et Monsieur Luc FRIEDEN, Ministre du Trésor et du Budget**

## **Signature des conventions de construction**

**Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse**

**Lundi, le 16 février 2004 à 9.00h**

### **Pour l'Etat :**

Madame Marie-Josée JACOBS  
Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

Monsieur Luc FRIEDEN  
Ministre du Trésor et du Budget

### **Pour la Fondation Association des parents d'enfants mentalement handicapés a.s.b.l.:**

Monsieur Jean GIWER, président  
Monsieur Fernand HAUPERT, administrateur délégué

### **Pour la Fondation du Tricentenaire a.s.b.l.:**

Monsieur Mathias SCHILTZ, président

### **Pour l'Association Coopérations a.s.b.l. :**

Monsieur Jean-Pierre DICHTER, président  
Monsieur Gerardus OBDEJIN, secrétaire

### **Pour le Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement d'une Maison de retraite à Clervaux:**

Monsieur Victor SEIL, président  
Monsieur Denis MORN, vice-président  
Monsieur Pierre NESER, vice-président  
Madame Rosa PORTZEN, vice-présidente

**Pour l'association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. :**

Monsieur Paul DIEDERICH, président,

Madame Liliane KADUSCH-ROTH, secrétaire-générale

**Pour la Congrégation des Sœurs du Tiers Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel S.A. :**

Sœur Brigitte SCHNEIDERS, sœur supérieure générale

Sœur Wilfrieda HOFFMANN, assistante générale

**Pour la Société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise :**

Monsieur Jacques HANSEN, directeur

**Pour la Commune de Mamer :**

Monsieur Gilles ROTH, bourgmestre

Monsieur Roger NEGRI, échevin

Monsieur Marcel SCHMIT, échevin

Les 8 conventions de construction et l'avenant à la convention entre l'Etat et les organismes gestionnaires concernés ont été approuvés par le Conseil de Gouvernement en date du 23 janvier 2004.

Ils portent sur un coût de **67.275.000.- €** et la participation financière de l'Etat s'élève à **47.638.500.- €** :

	<b>Coût</b>	<b>Participation de l'Etat</b>
Personnes handicapées (4 projets) :	7.200.000.- €	5.334.000.- €
Personnes âgées (4 projets) :	54.075.000.- €	38.104.500.- €
Jeunes et Adultes (1 projet) :	6.000.000.- €	4.200.000.- €
	-----	-----
	<b>67.275.000.- €</b>	<b>47.638.500.- €</b>

#### **1. 4 projets dans le secteur Personnes handicapées :**

##### *1 convention relative à la réalisation à Hemstal, commune de Bech, d'un Centre d'hébergement pour personnes mentalement handicapées*

-> la Fondation Association des parents d'enfants mentalement handicapés a.s.b.l. procède à Hemstal, commune de Bech, à la transformation d'un immeuble en vue de la réalisation d'une structure pour l'accueil en hébergement d'un groupe de vie semi-autonome de **20 personnes** mentalement handicapées

**Coût : 2.500.000.- €**

La participation financière de l'Etat est fixée à **70%** avec un montant maximum de **1.750.000.- €**.

##### *1 convention relative à la réalisation à Mondorf-les-Bains d'un Centre d'hébergement pour personnes handicapées avec double diagnostique*

-> la Fondation Association des parents d'enfants mentalement handicapés a.s.b.l. procède à Mondorf-les-Bains à la transformation et à l'extension de l'ancien Centre Médico-Pédagogique à Mondorf-les-Bains en vue de la création d'une structure d'hébergement pour **16 personnes** handicapées avec double diagnostique

-> le centre sera réalisé sur un terrain domanial, affecté par l'Etat à l'Etablissement public Centre thermal et de santé. Le terrain et le bâtiment existant sont mis à disposition de l'APEMH moyennant une convention entre l'Etat et l'Etablissement public Centre thermal et de santé

**Coût : 1.500.000.- €**

La participation financière de l'Etat est fixée à **70%** avec un montant maximum de **1.050.000.- €**.

***1 convention relative à la réalisation à Prettingen, commune de Lintgen, d'un Centre d'hébergement pour personnes handicapées***

-> la Fondation du Tricentenaire a.s.b.l. procède à Prettingen, commune de Lintgen, à la transformation d'une ferme en vue de la réalisation d'une structure de vie destinée à l'accueil en hébergement d'un groupe de vie semi-autonome de **12 personnes** handicapées

**Coût : 2.400.000.- €**

La participation financière de l'Etat est fixée à : **1.734.000.- €** :

- **1.554.000.- €** pour les travaux de transformation, soit **70%** d'un montant maximum de 2.220.000.- €
- **180.000.- €** pour le premier équipement, soit **100%** d'un montant maximum 15.000.- € par place.

***1 convention relative à la transformation à Wiltz du Centre de l'Association Coopérations a.s.b.l.***

-> l'Association Coopérations a.s.b.l. procède à Wiltz à la transformation, l'assainissement et l'extension du centre sis rue de la Montagne à Wiltz en vue de l'accueil d'activités créatives pour les bénéficiaires de l'association et en vue de l'installation des locaux sanitaires et éducatifs indispensables

**Coût : 800.000.- €**

La participation financière de l'Etat est fixée à **100%** avec un montant maximum de **800.000.- €**.

-> l'Association ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour une participation financière propre

**2. 4 projets dans le secteur Personnes âgées :**

***1 convention relative à l'extension de la Maison de retraite intercommunale à Clervaux***

-> le Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement d'une Maison de retraite procède à Clervaux à l'extension de **39 lits** de la Maison de retraite intercommunale Résidence des Ardennes en vue d'augmenter la capacité actuelle de 75 lits à 114 lits

**Coût : 8.190.000.- €** 210.000.- € par lit

La participation financière de l'Etat est fixée à **70%** avec un montant maximum de **5.733.000.- €**

### ***1 convention relative à la construction d'une Maison de soins à Erpeldange***

-> l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. procède à Erpeldange à la construction d'une maison de soins d'une capacité de **120 lits** pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

**Coût : 25.200.000.- €** 210.000.- € par lit

La participation financière de l'Etat est fixée à **70%** avec un montant maximum de **17.740.000.- €**

### ***1 convention relative à la transformation de la Maison de soins à Pétange***

-> la Congrégation des Sœurs du Tiers Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel S.A. procède à Pétange à la transformation et à l'extension de la Maison de soins St Joseph de Pétange en vue d'augmenter la capacité actuelle de 76 lits à 140 lits

-> le volet transformation comprend **15** chambres à deux lits de l'actuelle Maison de soins qui seront aménagées en chambres individuelles. Le volet extension comprend **79** chambres individuelles, à savoir le remplacement des 15 lits abandonnés dans le cadre de la transformation et la création de 64 lits supplémentaires

**Coût : 18.165.000.- €** 210.000.- € par lit pour le volet extension

105.000.- € par lit pour le volet transformation

La participation financière de l'Etat est fixée à **70%** avec un montant maximum de **12.715.500.- €**

### ***1 avenant à la convention relative à la construction du Centre intégré pour personnes âgées à Mamer***

-> la Commune de Mamer procède au réaménagement intérieur du centre intégré pour personnes âgées à Mamer en vue d'une augmentation de la capacité d'accueil de 120 à **138** lits. Suite à l'adaptation du programme élaboré en 1995 pour l'accueil d'une population valide à une population de plus en plus dépendante, les modifications permettent d'aménager **6 chambres simples et 6 chambres doubles** supplémentaires

**Coût : 2.520.000.- €** 210.000.- € par chambre

La participation financière de l'Etat est fixée à **80%** avec un montant maximum de **2.016.000.- €**

## **3. 1 projet dans le secteur Jeunes et Adultes :**

### ***1 convention relative à la transformation du Kréintgeshaff à Contern***

-> la Société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise procède à la transformation du Kréintgeshaff à Contern en centre pour jeunes avec thérapie équestre, accueil thérapeutique et internat spécialisé destiné à l'accueil temporaire de deux groupes de 12 enfants

**Coût : 6.000.000.- €**

La participation financière de l'Etat est fixée à **70%** avec un montant maximum de **4.200.000.- €**